



Financement Loyer Ehpad

Par Bronco92

Ma mère est en Ehpad
Je suis sa fille ayant une habilitation familiale
J'ai pu payer les loyers avec les comptes de ma mère
Elle n'a plus qu'une assurance vie à la caisse d'épargne
Y a-t-il des formalités particulières à faire car le jugement ne parle que de tous les comptes sans spécifier

Par chaber

Bien le bonjour,

On va peut-être juste rappeler ici que, sur ce forum, des formules minimales de politesse basique du genre "Bonjour" (au moins) - "S'il vous plaît" - "Merci par avance" - "Bien cordialement" et toute autre variante sur le même thème sont très appréciées.

Et ce, pour au moins une bonne raison s'ajoutant à la notion de civilité universelle : les gens qui répondent ici sont des bénévoles à qui on vient demander un service gratuit.

Merci par avance.
Et en attendant, bonne continuation ici.

Par Bronco

Vous avez tout à fait raison et je vous prie de bien vouloir excuser ce moment d'égarement dû sûrement à mon grand âge
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous posé la question directement à la caisse d'épargne ? C'est la banque qui va vous donner les règles à respecter pour un rachat total ou partiel de l'AV.

Les enfants de la personne, leurs conjoints et leurs enfants sont obligés alimentaires et peuvent être mis à contribution.

Consultez en dernière option les services sociaux pour connaître les aides possibles une fois le capital dépensé et les obligations alimentaires mises en place.